

Le réseau des parcs nationaux compte 39 régions naturelles à travers le Canada. Actuellement, seulement deux des 11 régions terrestres qui se trouvent au Québec y sont représentées. Il y a des lacunes à combler, et l'Est de la région des basses terres du Saint-Laurent, qui comprend l'Archipel de Mingan, est une des régions manquantes.

L'Archipel de Mingan regroupe 25 îles échelonnées sur une distance approximative de 50 milles le long du littoral Nord du Golfe Saint-Laurent, de l'Île aux Perroquets, à l'Ouest, jusqu'à l'Île Sainte-Geneviève, à l'Est. La proposition qui vise à réserver l'Archipel pour un parc national serait un prélude digne des festivités prévues à l'occasion du centenaire des parcs nationaux qui aura lieu en 1985.

Les dépôts de fossiles, les pots de fleurs, la flore rare et les concentrations d'oiseaux marins de l'Archipel captivent depuis longtemps l'attention des naturalistes, des conservateurs et des touristes. En réservant les terres de l'Archipel pour un parc national, il devient possible de sauvegarder ces ressources naturelles. Également, cela aura aussi des répercussions positives sur l'économie de la Côte-Nord, où le taux de chômage est très élevé, soit plus de 20 p. 100. Les dépenses engagées pour les salaires des employés de Parcs Canada ainsi que pour assurer le fonctionnement du parc stimuleront tout de suite l'économie régionale. Dans une dizaine d'années, l'Archipel pourrait recevoir environ 30,000 visiteurs par année, en comparaison de 12,000 l'an passé, et leurs dépenses seront à l'avantage de la population locale. Enfin, le versement de subventions en remplacement d'impôt pour les terres acquises en vue de la création d'un parc national accroîtra encore les bénéfices retirés.

Pourquoi Parcs Canada veut-il réserver les terres de l'Archipel de Mingan pour un parc national, au lieu d'y créer simplement un parc? L'Archipel de Mingan se situe à l'intérieur du territoire qui fait l'objet des revendications foncières du Conseil Attikamek-Montagnais. La Bande de Mingan a déjà accepté en principe ce projet de loi. L'établissement d'une réserve de parc garantit que la création définitive du parc national ne pourra pas se faire avant qu'on en soit venu à un accord à propos des revendications des autochtones. Tout droit, titre ou intérêt des autochtones faisant partie d'une réclamation sera reconnu dans les limites du parc national. Les visiteurs pourront donc visiter l'Archipel, et y faire des randonnées, du camping ainsi que des visites guidées, selon la fragilité du milieu.

L'Archipel de Mingan deviendra le 30^e parc national, enrichissant considérablement du même coup notre réseau de parcs nationaux qui se mérite déjà une réputation internationale. En terminant, je voudrais encore une fois remercier les partis d'opposition qui ont accepté, en limitant le débat, d'avoir seulement un orateur par parti.

M. André Maltais (Manicouagan): Monsieur le Président, j'aimerais m'associer au secrétaire parlementaire pour remercier infiniment le ministère de l'Environnement et les deux ministres qui ont été responsables d'Environnement Canada et de Parcs Canada, forcément, pour avoir fait un travail formidable en vue d'aménager une des richesses naturelles les plus importantes de la Côte-Nord, c'est-à-dire son littoral, pour en

Parc national de l'archipel Mingan—Loi

faire un parc national canadien. Monsieur le Président, j'aimerais aussi remercier les fonctionnaires qui ont fait un travail extraordinaire, ceux de Parc Canada, pour la création de ce parc; et je pense qu'à ce stade-ci, cela représente pour la Côte-Nord un des fleurons importants au niveau de la diversification économique.

Monsieur le Président, j'aimerais simplement, en terminant, remercier les chefs indiens de la Bande de Mingan pour leur apport et leur appui au niveau de la consécration de ce parc, et nous allons tenir compte, tout au long du processus, du respect des droits et traditions amérindiens; nous leur avons promis que rien ne serait fait sans leur autorisation, afin de respecter, justement, la tradition autochtone. Alors, monsieur le Président, c'est un jour important pour la Côte-Nord, et étant donné que c'est la dernière journée de cette session, j'aimerais également remercier le très honorable premier ministre (M. Trudeau) qui était venu à Natashquan le 4 mai 1982 et qui avait survolé les îles de Mingan. C'est alors que nous avons pensé à créer le Parc national en vue d'en faire, pour tous les Canadiens, un endroit de repos, d'éducation et d'information, tout en montrant la beauté de cette partie du Canada et de l'Est du Québec.

• (1310)

[Traduction]

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelques remarques à celles déjà faites au sujet du projet de loi C-53, qui vise à créer un nouveau parc national. Sauf erreur, le projet est prêt à aller de l'avant et le gouvernement a les fonds voulus. Ce parc fournira des emplois précieux dans une région où le chômage est malheureusement très élevé.

En ce qui concerne le principe du parc, il est évident qu'il existe dans tout le pays des régions représentées par des parcs nationaux. D'ici un an, nous fêterons le 100^e anniversaire du service des parcs nationaux. Ce sera une bonne chose de compter le Parc national de Mingan parmi eux à ce moment-là, pour qu'il participe aux festivités et qu'il soit représenté avec les autres parcs nationaux du pays.

Il y a d'autres régions au Canada, comme la région sud de Moresby et la péninsule Bruce dont on peut dire de la même façon qu'elles représentent le réseau des parcs nationaux pour les habitants de ces régions. Nous sommes heureux de collaborer avec le ministre à l'égard de ce projet de loi. Nous regrettons qu'il soit proposé si tard et dans un délai si court, ce qui nous empêche de l'étudier de façon approfondie comme il le mériterait à mon avis. Quoi qu'il en soit, nous sommes tout à fait d'accord pour qu'il soit adopté au plus vite.

[Français]

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.